

déjà la Loi sur l'organisation territoriale des municipalités... Si on amende une loi deux fois en l'espace de 12 mois, c'est qu'on ne s'est pas donné le temps nécessaire pour vraiment réfléchir aux différents scénarios!»

## Des enjeux évolutifs

Argument central de la politique de fusion, l'enjeu fiscal ne vient, pour Danielle Pilette, urbaniste et directrice de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM, qu'en second lieu, après l'affirmation du caractère francophone de la métropole. La ministre Louise Harel a dénoncé, à l'Assemblée nationale, les «projets de villes ethniques, comme le projet de Westmount, qui plaide son caractère anglo-britannique, vieux relent de colonialisme». Dans les milieux anglophones et pour les quartiers riches à majorité anglophone, on se dit bafoué par l'article 1 de la charte stipulant que «Montréal est une ville de langue française». Les 17 villes qui avaient contesté la constitutionnalité de la loi sur ce point ont été déboutées en Cour supérieure le 21 juin dernier par le juge Maurice Lagacé.

## Sans effusion

Si les principaux postes budgétaires, à Montréal (hormis les pompiers), ne subiront que peu de changements après la fusion, estime l'urbaniste Danielle Pilette, par contre, la nouvelle répartition de l'assiette fiscale affectera des enclaves comme Westmount ou Ville Mont-Royal. «Mais cette problématique se retrouve uniquement sur l'île de Montréal», rappelle-t-elle. En effet, c'est le seul endroit au Québec où les disparités foncières soient si grandes (avec des écarts de trois pour un entre Ville Mont-Royal, Westmount ou Outremont et leur voisine, Montréal).

L'harmonisation fiscale ne plaît pas à tous, on l'aura deviné. La contestation s'est fait entendre de Longueuil à Saguenay (Chicoutimi-Jonquière). Malgré la déferlante, le gouvernement a tenu la barre, fait adopter sa loi et délégué les pleins pouvoirs aux comités de transition pour mettre en place les nouvelles structures.

L'espoir des partisans anti-fusion, s'il en est, réside dans la promesse de Jean Charest de dé-fusionner. Pour Claude Héту (SCFP), qui planche depuis un an sur

les contrats de travail de ses membres, il n'y aurait rien de plus chaotique que de vouloir défusionner. Qui devrait en supporter le coût? Et qui aurait le droit de vote sur une question qui concernera désormais l'ensemble du nouveau territoire?

En philosophe syndical, Claude Héту conclut : «Vous savez, les gens devraient plutôt travailler ensemble plutôt que de se chicaner. Il me semble que pour les citoyens, il vaudrait mieux se dire que c'est la volonté du gouvernement, prendre acte de celle-ci et travailler dans le meilleur intérêt de la population. Pour les chicanes de clochers... on est en 2001!»

## Un pouvoir fort venu de Québec

«Quand on dit qu'une dizaine de personnes décident du fonctionnement d'une ville de 1,8 million d'habitants, ça confirme la volonté de centralisation et de contrôle à tous les niveaux de la vie politique observée depuis plusieurs années au gouvernement du Québec», lance le conseiller indépendant de Pointe-Saint-Charles (Montréal), Marcel Sévigny. «La grande majorité des gens du comité de

# Pour le mieux-être des collectivités



**Louise Harel**  
Ministre d'État aux Affaires  
municipales et à la Métropole

La recherche de l'efficacité et de l'équité est au cœur de la réorganisation municipale, pour le mieux-être des collectivités.

Quand la structure d'une organisation nuit à son bon fonctionnement, il faut la modifier. Il n'y a pas de meilleure solution. C'est pourquoi le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a mis en œuvre une vaste réorganisation municipale.

Un des objectifs poursuivis est de regrouper les municipalités voisines dont les destinées sont déjà étroitement liées. Une nouvelle municipalité ainsi créée peut assurer un partage plus équitable des services et des coûts, favoriser une gestion plus rationnelle des infrastructures.

Mettons en commun nos énergies et nos ressources pour améliorer notre milieu de vie!

Québec